

GROUPEMENT ASSOCIATION DU CONDROZ

SAISON 2019.

Appartiennent à ce groupement les sociétés colombophiles d'ANDENNE, CINEY, HAMOIR, HAMOIS, HAVELANGE et ROCHEFORT dont les locaux sont situés :

- ANDENNE : Square Melin, 1 – Andenne
GUILLET Jean-Claude – 0477 630843
- CINEY : Château St Roch – Ciney
THIRAN Sébastien - 0476 899394
- HAMOIR : Rue du Cimetière (chalet en bois à côté du cimetière) –
Comblain-la-Tour
PIROTON Jean-Luc - 0495 595877
- HAMOIS : Rue d'ACHET (garage ancienne poste) – Hamois.
LACROIX Wandrille – 0475 481322
- HAVELANGE : Rue la Station, 138 – Havelange (café Nizet – Gare)
SANREY Grégory - 0479 791384
- ROCHEFORT : Avenue de Forest / Rue Sous le Château – Rochefort.
LENTZ Henry - 0496 325369

Transport des pigeons.

Pour les étapes de DIZY à GIEN (v document annexé) :

Le ramassage des pigeons est effectué par Monsieur SAMBON suivant l'horaire suivant :

Ramassages du vendredi :					
HAMOIR	ROCHEFORT	CINEY	HAMOIS	HAVELANGE	ANDENNE
18H45	19H30	20H15	20H45	21H15	22H00
Ramassages du jeudi :					
ANDENNE	ROCHEFORT	CINEY	HAMOIS	HAVELANGE	
18H30	21H45	22H30	23H00	23H15	

Le transport au lieu de lâcher et le lâcher des pigeons seront effectués par Monsieur BAUWENS.

Le règlement de la somme due se fera par Monsieur SAMBON au moment du transbordement des paniers du camion de Monsieur SAMBON vers celui de Monsieur BAUWENS.

Au passage du camion, chaque société paye à Monsieur SAMBON la somme obtenue en multipliant le nombre de paniers de la société par le prix au panier de l'étape concernée, à savoir :

DIZY	:	16 euros
TRELOU	:	17 euros
SEZANNE	:	19 euros
SENS, DIJON, FAYS aux Loges et GIEN	:	21 euros

En cas de remise du lâcher d'une étape, un supplément de 3 euros au panier doit être ajouté au paiement de l'étape suivante.

Pour ce paiement, prévoir une enveloppe non collée contenant l'argent et avec, en guise d'adresse, l'identification de la société et une description claire des différents paiements contenus dans l'enveloppe.

Lâchers et jeux.

Petite vitesse (DIZY – TRELOU - SEZANNE)

- Lâcher des six sociétés de l'ASSOCIATION DU CONDROZ (Andenne-Ciney-Hamoir-Hamois-Havelange-Rochefort) .
- Jeu local et ASSOCIATION DU CONDROZ (matricule 9500) avec deux catégories, à savoir Vieux (avec les yearlings obligatoirement doublés) et Yearlings pour les deux premiers tours, Vieux (avec les yearlings dans les Vieux) et Jeunes pour les deux derniers tours,.

Grande vitesse (SENS)

- Lâcher des six sociétés de l'ASSOCIATION DU CONDROZ + les sociétés de CONDROZ FAMENNE (Beauraing-Dinant-Florennes-Marche) et celles du GOUPEMENT DE COUVIN (Couvin-Gochenée-Presgaux).
- Jeu local, ASSOCIATION DU CONDROZ et VITESSE SUD (matricule 9501 regroupant les 13 sociétés).

Petit demi-fond (DIJON – GIEN – FAYS aux Loges)

- Lâcher des 11 sociétés namuroises de VITESSE SUD (Hamoir et Marche ne peuvent pas enloger) + toutes les autres sociétés namuroises (Bambois-Falisolle-Forville-Grand Leez-Leuze-Meux-Rhisnes-Sombreffe-Vedrin).
- Jeu local, ASSOCIATION DU CONDROZ et DEMI FOND NAMUROIS (matricule 9502 regroupant les 19 sociétés).

La feuille de mises est la même pour tous les doublages (voir la feuille de mises 2018) ; le classement des jeux VITESSE SUD et DEMI FOND NAMUROIS est gratuit vu que c'est moi qui centraliserai les données informatiques de toutes les sociétés de ces groupements afin de produire les résultats adéquats.

Documents pour le convoyeur.

Lors du **PREMIER** passage du transporteur, chaque société doit lui remettre, dûment rempli, le document concernant la vaccination contre la paramyxovirose pour les étapes en France ; ce document peut être trouvé sur le site de la RFCB.

Numéros de téléphone.

SAMBON Edouard	:	0473/553859	
BAUWENS Johan	:	0491/380590	03/7901905